



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102903</b>	De <b>M. François de Rugy</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Loire-Atlantique )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Familles, enfance et droits des femmes		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > prestations familiales	<b>Tête d'analyse</b> > allocations familiales	<b>Analyse</b> > mode de calcul.
Question publiée au JO le : <b>21/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. François de Rugy attire l'attention de Mme la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes sur la nécessité d'accorder des allocations familiales dès le premier enfant. En effet, la charge représentée par l'entretien et l'éducation d'un premier enfant est lourde pour le budget des familles, cet évènement se traduisant par une baisse significative du niveau de vie des jeunes ménages. Ces jeunes couples peuvent ainsi renoncer à un projet de maternité pour des raisons purement économiques alors que le renouvellement des générations est primordial pour l'avenir de notre pays. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position en la matière.